

SEGPA – réunion collège Simone De Beauvoir du 05/10/2021

Dans le collège SDB, les élèves SEGPA représentent 12 % de l'effectif total.

- ⇒ 4 classes de 14 à 16 élèves en SEGPA + 4 classes de chaque niveau de la 6^{ème} à la 3^{ème} en section générale. Ici, les élèves SEGPA sont bien inclus car venant d'écoles de secteurs dans la majorité des cas (seuls une douzaine d'élèves ne viennent pas d'écoles proches du collège). Il n'y a pas de rejet des élèves SEGPA de la part des autres élèves des sections générales. Les réorientations au cours du collège (du général vers la SEGPA) se passent bien également.

Lutter contre les difficultés d'inclusion et d'orientation des enfants. Objectifs :

- Plus d'inclusions d'élèves SEGPA avec ceux de section générale.
- Personnaliser les parcours : plus d'ambition => DNB et bac pro pour certains élèves => des projets.
- Plus de participation dans certains domaines pour que les SEGPA soient intégrés.

A viser : **l'inclusion totale** : 3 ou 4 élèves de SEGPA qui iraient dans les 4 classes de leur niveau de référence (attention : ne pas avoir des élèves qui auraient de trop grosses difficultés ou de différences par rapport aux autres élèves). Ce n'est pas en place pour le moment. Ce qui existe, ce sont des inclusions sur des projets comme l'orchestre à l'école, des projets sportifs, d'arts visuels pour le moment...

Circulaire d'octobre 2015. Les nouveaux points:

- les élèves orientés sont des élèves qui ont des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien.
- des possibilités (très rares) d'orientation en fin de CM1 (cas extrêmes), envisageables
- les élèves SEGPA ne sont pas des élèves qui y seraient **seulement** inscrits au titre de troubles du comportement ou directement liés à la compréhension de la langue française.
- une dotation horaire fléchée au sein de la DHG du collège (même nombre d'heures en 6^{ème} et 5^{ème} que les autres classes)
- pré-orientation en fin de CM2
- inclusion scolaire totale recherchée

Les personnels SEGPA :

Directeur adjoint de SEGPA, professeurs des écoles spécialisés (CAPPEI) : 21 h / semaine + 1h30 de coordination-synthèse, professeurs de lycées professionnels, professeurs de lycées et de collèges (18 h / semaine + 1h30 de coordination-synthèse).

Quelques spécificités :

Pas de LV2 en SEGPA. A partir de la 4^{ème}, des stages (2 puis 4 semaines par an) et des temps en ateliers (6h / semaine en 4^{ème} et A2 heures par semaine en 3^{ème}).

5 ateliers possibles en SEGPA : (mais seulement les 2 en rouge au collège SDB)

- **Habitat**
- Alimentation et services
- **Vente distribution et magasinage**
- Espace rural et environnement
- Production industrielle

Diplômes et certifications :

Evaluations nationales de 6^{ème} du collège : les élèves SEGPA ont une réelle différence de niveau avec ceux de section générale => présentation rapide des résultats de 6^{ème}. L'exercice lecture – fluence montre des écarts très importants (fluence : nombre de mots lus en une minute).

- ⇒ Pourquoi leur proposer cette évaluation (DEPP) sur ordinateur ? Pour avoir des données. Cela confirme que les difficultés sont très importantes, et permettra de remédier plus facilement aux difficultés par leur appréhension, résultats non transmis aux familles.

Pour tous les élèves de SEGPA, l'objectif est au minimum d'obtenir le CFG (depuis 3 ans au collège, cela concerne qqes élèves, pour cause d'absentéisme). 100% des élèves qui s'y présentent obtiennent le CFG. Il correspond au niveau scolaire de fin de cycle 3.

Souvent, il est conseillé aux parents de ne pas présenter leurs enfants au DNB. L'an passé, 5 élèves sur 10 présentés au DNB ont eu leur Brevet (français, maths, histoire-géo et sciences + oral avec présentation PPT).

L'orientation :

Les élèves de SEGPA ne peuvent accéder qu'à des CAP P.P. (Publics Prioritaires) => 2 ans en apprentissage (peu d'élèves – avec salaire => plus difficile – attention aux ruptures de contrat) ou en lycée professionnel (majorité des élèves : choix plus probants, avec plus de suivi).

Il y a peu d'établissements sur le bassin Nancéen qui proposent des CAP P.P. (Tomblaine, Nancy, Pont Saint Vincent).

- ⇒ Bac professionnel ensuite pour 1 élève sur 10. 2 ans supplémentaires.

CDOEASD :

14 SEGPA sur le département – 5 autour de Nancy.

Site ASH 54 – PIAL AESH – ULIS – référents.

Calendrier de la CDOEASD :

CM1 : rencontre enseignants-familles pour évoquer la SEGPA (pour aller visiter la SEGPA => c'est conseillé !, montrer le film, préparer les familles)

CM2 : recensement des élèves au mois de décembre

Envoi des dossiers à l'IEN de circonscription au mois de janvier (attention : ne « pas avoir que des croix » dans un tableau, mais bien mettre des éléments littéraux pour expliquer les difficultés). Si le dossier n'est pas envoyé pour cette date, c'est trop tard !!

Retours des dossiers à la CDOEASD fin janvier

Sous-commissions aux mois de mars /avril

Fin avril : dernière plénière.

Mai : résultat de la commission

Le dossier pour l'orientation SEGPA : le faire pour les élèves pour qui on a également un doute !

- saisine de la CDOEASD – annexe 2 (coordonnées, avis de l'équipe, de la famille, CR d'équipes éducatives, LSU signatures).
- renseignements scolaires - annexe 3 (le niveau de l'élève avec les croix) avec les réussites et difficultés. On peut même mettre de côté des dossiers quand il n'y a pas eu d'adaptation mises en place (exemple : pas de PPRE, PAP) + suivi ergo. ... + page 5 à remplir sur le vécu de l'élève sur les deux dernières années => il faut rendre visible les différenciations et adaptations mises en place à l'école.
- Bilans psychologique
- Evaluations scolaires 1^{er} degré (annexe 4) : évaluation de positionnement en français et en maths (attention aux consignes des deux premières pages). Remplir la partie « exploitation des réponses ».
- Si EREA : (annexe 6) => demande à envoyer à Mme Perrin à la DSDEN pour qu'une A.S. soit missionnée pour rencontrer l'élève et sa famille.
- Avis de l'IEN : Mme Doan appelle les écoles si besoin de compléments (annexe 7).

Différences CDO / CDA (MDPH) :

40% des élèves de SEGPA du département viennent en réorientation de la MDPH.

Attention : ne pas monter de dossier MDPH pour passer en SEGPA si le dossier SEGPA n'est pas fait.

Pour les élèves MDPH : une ESS où l'orientation SEGPA est évoquée, passage des évaluations (idem), et en ESS en P2 (avant décembre) => même document : constituer des dossiers (idem).

Il n'y a pas besoin d'avoir été maintenu pour avoir une orientation en SEGPA proposée.